



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles / Utrecht, le 28 juin 2012 – 8h00 (CET)

Information réglementée – Ageas et ABN AMRO s'accordent sur un règlement de leurs procédures judiciaires

ageas SA/NV et ageas N.V. ("Ageas"), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. ("ABN AMRO") se sont mis d'accord sur un règlement des procédures judiciaires relatives à ABN AMRO Capital Finance Limited (anciennement Fortis Capital Company Ltd. « FCC ») et aux Mandatory Convertible Securities (« MCS »). Ce règlement met également fin à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas dans le cadre des transactions sur actions qui ont conduit à la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, actionnaire majoritaire d'ABN AMRO, s'est également associé à cet accord pour le compte de l'Etat néerlandais.

Ce règlement s'accompagnera d'un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'un montant d'EUR 400 millions, à effectuer au plus tard le 5 juillet 2012. Ce montant sera comptabilisé en bénéfice net dans les résultats d'Ageas du premier semestre et représente environ EUR 0,16 par action.

Les actions préférentielles de FCC et les MCS ont été respectivement émis en 1999 et en 2007 par des entités qui appartenaient à l'ancien groupe Fortis. Suite au démantèlement du groupe Fortis, il n'y avait pas d'accord quant à la possibilité et/ou aux modalités de répartition du coût de la conversion de ces instruments entre les entités concernées. Le 29 juin 2009, Ageas avait effectué un paiement en espèces d'EUR 362,5 millions pour FCC et le 7 décembre 2010, Ageas avait converti les MCS en actions Ageas. Ageas avait intenté deux actions en justice aux Pays-Bas pour ces deux litiges. Le règlement éteint désormais ces actions judiciaires.

Bart De Smet, CEO Ageas, a déclaré : *« Ce règlement représente une nouvelle étape importante vers la résolution des dossiers du passé. Ageas a toujours affirmé sa préférence pour un règlement à l'amiable entre parties, plutôt que de longues procédures judiciaires. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer que nos efforts communs durant les mois écoulés se soldent finalement par une issue positive pour Ageas et une réduction supplémentaire de la complexité du groupe. Plus que jamais, nous nous concentrons dorénavant sur la réalisation de notre stratégie d'assurance. »*

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. Au Royaume-Uni, Ageas est le troisième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de plus d'EUR 17 milliards.



CONTACT MEDIA

+32 (0)2 557 57 37 / +32 (0) 479 79 50 02

INVESTOR RELATIONS

Bruxelles

+32 (0)2 557 57 33

Utrecht

+31 (0)30 252 53 05

Ageas

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

www.ageas.com